

PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP) ET INSERTION À L'EMPLOI

L'évolution du marché du travail rend l'entrée dans l'emploi plus difficile. Les évolutions techniques entraînent dans certains secteurs une baisse de l'intensité de main-d'œuvre nécessaire au processus de production alors que des « bras » semblent manquer dans d'autres secteurs. Les contenus des métiers évoluent et les compétences requises changent. Par ailleurs, le nombre de candidats à la recherche d'un emploi est le vecteur d'une concurrence plus ou moins forte selon le secteur et le métier.

Le Programme de Transition Professionnelle (PTP) a été créé afin de faciliter la transition vers l'emploi durable. Cette transition a lieu au travers de l'exercice d'une activité temporaire cumulée à l'acquisition de compétences par la formation ; et ce, tout en soutenant les activités et l'emploi au sein du secteur dit « non marchand »¹.

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

Entre juin 2010 et juin 2011, 1 034 projets, proposés par plus de 600 promoteurs ont ainsi été acceptés. Tous n'ont pu se concrétiser. Néanmoins, une grande partie d'entre eux ont permis la mise à l'emploi de près de 4 700 travailleurs auprès de quelques 900 employeurs actifs dans plus de 1 000 établissements. Une minorité de ces employeurs (un peu moins de 15%) peuvent être qualifiés de « nouveaux » dans le dispositif, par comparaison avec la période précédente.

Les secteurs d'activité des administrations publiques et de l'enseignement sont les premiers secteurs en nombre d'employeurs utilisateurs. D'autres secteurs en disposent également : la santé et l'action sociale et, dans une moindre mesure, les autres activités de services et les activités récréatives. Pour ce qui concerne les communes, près de huit sur dix (en ce compris les C.P.A.S.) utilisent le dispositif ; en tant que pouvoir local et/ou en tant que participant au réseau d'enseignement.

Ce programme s'adresse aux personnes « peu qualifiées » ou « éloignées de l'emploi » et peut se dérouler sur une période allant de 6 mois à 2 ans. Ces projets, pour lesquels un nombre d'emplois et des périodes d'engagement sont autorisés au préalable, sont proposés dans le cadre de politiques régionales ou communautaires spécifiques.

Interviennent ainsi dans ce dispositif un promoteur de projet, un travailleur et un employeur occupant le travailleur dans l'un de ses établissements.

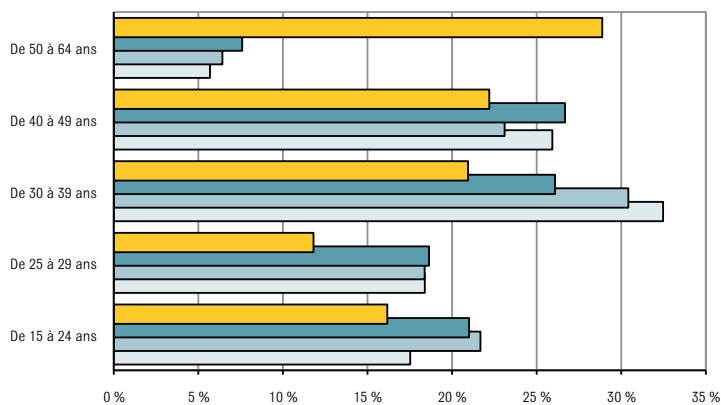
Ce focus fait l'écho d'une étude réalisée par le service de l'analyse du marché de l'emploi et de la formation, disponible sur le site du Forem : <http://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/analyses-et-actualites/marche-de-l-emploi-wallon-analyses/impact-des-dispositifs-publics.html>

En 2010-2011, plus d'un travailleur PTP sur deux est une femme (54%). Les entreprises ciblées sont en effet souvent actives dans des secteurs reconnus comme occupant une part importante de femmes ou ayant recours à des métiers encore traditionnellement féminins. Ainsi, la proportion de femmes est particulièrement élevée parmi les travailleurs PTP actifs dans l'enseignement (82,2%).

En 2010-2011, la grande majorité (près de 3/4) de travailleurs PTP sont âgés de 25 à 49 ans. Les personnes âgées de moins de 25 ans représentent un travailleur sur cinq et les plus de 50 ans, moins d'un sur dix.

Les administrations publiques et l'enseignement sont les premiers utilisateurs du dispositif.

Répartition des travailleurs PTP et de la demande d'emploi « fragilisée » selon la classe d'âge



■ Demandeurs d'emploi fragilisés résidant en Wallonie au 30/06/2010
 ■ Pouvoirs locaux - Travailleurs PTP résidant en Wallonie et actifs en 2010-2011
 ■ Non-marchand - Travailleurs PTP résidant en Wallonie et actifs en 2010-2011
 ■ Fédération Wallonie-Bruxelles - Travailleurs PTP résidant en Wallonie et actifs en 2010-2011

Source : le Forem

La présence des jeunes au sein du PTP s'explique notamment par leur part dans la demande d'emploi fragilisée² où ils représentent 16,2% des personnes.

La part des plus de 50 ans est par contre nettement plus faible que ce qu'ils représentent dans la demande d'emploi fragilisée.

¹ En ce compris l'enseignement et les pouvoirs publics.

² Les demandeurs ici qualifiés de « fragilisés » sont les demandeurs d'emploi peu qualifiés (détenteurs d'un diplôme du 2^{ème} degré du secondaire, au plus) et/ou inoccupés depuis plus de 2 ans.

Pour ce qui concerne les niveaux d'études, si l'on regroupe les détenteurs d'au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, cette part de la population des travailleurs PTP est de 40 % et même de près de 50 % au sein des seuls pouvoirs locaux.

Néanmoins, dans l'ensemble, le PTP semble principalement permettre l'insertion de personnes moyennement qualifiées ; 43 % sont détentrices en 2010-2011 d'un diplôme du secondaire supérieur. Cette valeur monte à 53,2 % si on y inclut les apprentissages terminés, les études supérieures et les autres études, souvent des diplômés non reconnus (information obtenue sur base déclarative).

Rappelons que le public du dispositif concerne les personnes « éloignées de l'emploi » ou les jeunes peu qualifiés.

LES EMPLOIS CRÉÉS

Un programme de transition professionnelle est proposé par un promoteur pour le compte d'un employeur occupant. Ce projet est validé et accepté par une décision de l'administration wallonne qui octroie alors un nombre d'emplois en précisant le régime de travail et la période d'occupation (période pouvant aller de 6 mois à 3 ans maximum). Au cours du temps, cette décision fait bien souvent l'objet d'une ou plusieurs modifications, tant en termes du nombre d'emplois que du régime de travail.

En 2010-2011, le nombre d'emplois octroyés dans le cadre du PTP est de 3 568 ETPL¹. Mais il faut tenir compte des réalités du marché du travail : délai de recrutement, processus de gestion des contrats, pics d'activités. Ainsi, sur les 3 568 ETPL octroyés en 2010-2011, 150 ETPL étaient octroyés dans le cadre de projets qui n'ont pu être concrétisés et 2 541 ont finalement été occupés.

Les délais de recrutement sont un des facteurs pouvant expliquer la non utilisation de la totalité des ETPL octroyés. En effet, si l'engagement de personnes sous contrat PTP peut être autorisé à partir d'une certaine date, et ce pour une période définie, les réalités auxquelles font

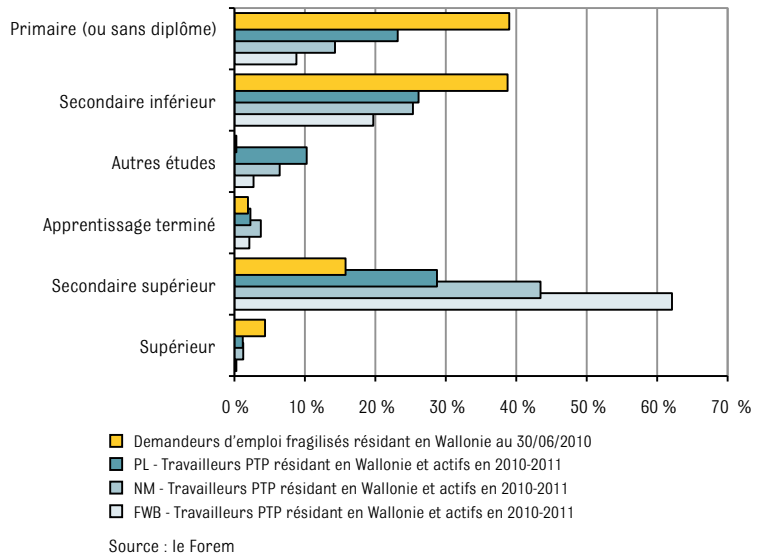
face les employeurs dans un processus de recrutement ne permettent pas toujours un engagement immédiat. Dans les projets promus par la fédération Wallonie-Bruxelles, 63 % des contrats en cours en 2010-2011 ont démarré dans les 15 jours suivant la date autorisée de début d'emploi. Le processus de recrutement semble plus long dans les projets promus par la sphère non marchande ou les pouvoirs locaux où seuls quelque 10 % des contrats sont signés dans les

15 jours. Il est à noter que, dans le secteur non marchand et les pouvoirs locaux, pour une part non négligeable des contrats (de l'ordre de 15 %), le délai de recrutement n'a pu être estimé sur base des données disponibles.

En 2010-2011, le PTP représente :

- 5 487 contrats,
- 4 670 travailleurs occupés,
- 2 541 équivalents temps plein (ETPL).

Répartition des travailleurs PTP et de la demande d'emploi « fragilisée » selon le niveau d'étude



En 2010-2011, 4 670 travailleurs ont donc été occupés dans le cadre du PTP au travers de la signature de 5 487 contrats représentant 2 541 ETPL. En 2009-2010, le PTP se déclinait au travers de 5 197 travailleurs, 6 054 contrats et 2 796 ETPL.

Le profil des emplois créés diffère fortement selon le type de promoteur. Ainsi, l'emploi créé dans le cadre de l'enseignement est surtout sous statut employé (83,5 %) alors qu'il est surtout ouvrier dans le cas des promoteurs des pouvoirs locaux (77,9 %). Plus diversifiés en termes sectoriels et/ou en termes de métier, les emplois promus par la sphère non marchande se répartissent à raison de 44,5 % sous statut ouvrier et de 55,5 % sous statut employé.

Ces emplois sont des emplois à temps partiel mais on retrouve ici aussi une nette distinction selon le type de promoteur : exclusivement à temps partiel dans l'enseignement ; majoritairement à temps plein au sein des pouvoirs locaux et partagés parmi les promoteurs non marchands.

Le PTP étant un dispositif transitoire, la plus grande part des emplois fait l'objet d'un recrutement à durée déterminée. Néanmoins, une part non négligeable des emplois sont pourvus via des contrats à durée indéterminée par les promoteurs des pouvoirs locaux (plus de 15 %) et surtout par les promoteurs de la sphère non marchande (près de 30 %).

Les emplois créés dans le cadre du dispositif PTP sont essentiellement des emplois de proximité. En effet, 83,9 % des ETPL prestés le sont par un travailleur résidant dans l'arrondissement du lieu de travail².

¹ ETPL = équivalent temps plein. Les ETPL correspondent à un emploi temps plein occupé durant toute la période analysée, à savoir un an ; et est égal au nombre d'emplois par régime de travail x régime de travail x (durée de travail en jour durant la période analysée / durée en jour de la période analysée)

² Le lieu de travail est identifié sur base de l'adresse de l'établissement occupant, à défaut sur base de l'adresse de l'employeur à l'exception des employeurs fédération Wallonie-Bruxelles, ONE, Forem, SPW et des provinces.

Les métiers exercés dans le cadre des programmes de transition professionnelle sont nombreux : plus de 70 groupes de métiers et près de 100 métiers selon la nomenclature métier du Forem, le REM¹. Le groupe métier le plus présent dans l'enseignement est sans surprise celui d'intervenant auprès d'enfants. Dans le non mar-

chand, on retrouve surtout des agents de sécurité et de surveillance, des agents de service de collectivité et des nettoyeurs de locaux et de surfaces alors que les jardiniers d'espaces verts, les agents de service de collectivité et les agents d'entretien et de nettoyage urbain sont les plus présents au sein des pouvoirs locaux.

UN AVENIR PROFESSIONNEL APRÈS LA TRANSITION ?

Afin d'approcher l'impact du dispositif en termes d'insertion, les personnes ayant terminé un contrat PTP en 2009-2010 et qui n'ont pas eu de nouveau contrat PTP en 2010-2011 ont été suivies durant un an.

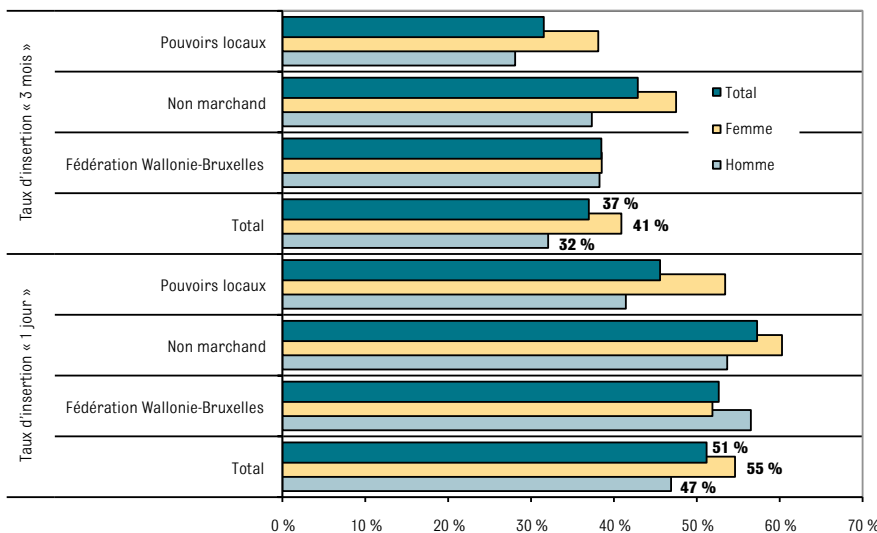
d'autant plus difficile que le travailleur est âgé. Le taux d'insertion « au moins 1 jour » passe en effet de 59,6% pour les moins de 30 ans à 35,2% pour les plus de 50 ans. Pour le taux d'insertion « au moins 3 mois », il diminue là

aussi dès que l'âge augmente (de 41,2% à 32,1%). Mais si les plus âgés intègrent plus difficilement le marché du travail au travers du PTP, lorsqu'ils trouvent un emploi, ils travaillent durant une plus longue période. 69% des moins de 30 ans qui trouvent un emploi à la suite du PTP s'insèrent au moins 3 mois à l'emploi dans l'année. Pour les plus de 50 ans, cette proportion s'élève à 91%.

La formation comme facteur majeur de l'insertion à l'emploi n'est pas démentie par les données relatives à l'insertion des personnes sortant d'un PTP. Plus le niveau d'études est élevé, plus le taux d'insertion augmente. L'insertion des plus qualifiés semble également plus durable ; l'écart entre le taux d'insertion « au moins 1 jour » et le taux d'insertion « au moins 3 mois » étant plus faible.

De manière générale, près d'un tiers des personnes sortant d'un

Taux d'insertion dans l'année suivant la sortie d'un programme de transition professionnelle en 2009-2010 selon le genre et par type de promoteur



Si l'on considère le fait de travailler au moins un jour dans l'année suivant la fin du contrat PTP, la moitié de la population suivie a intégré le marché du travail. Cette proportion baisse à 37% dès lors que l'on considère une période à l'emploi d'au moins 3 mois.

Les femmes présentent des taux d'insertion supérieurs aux hommes et ce, qu'il s'agisse d'une insertion d'au moins un jour ou d'au moins trois mois.

C'est au sein du non marchand que les taux d'insertion sont les plus élevés.

Parmi les personnes ayant travaillé au moins 3 mois dans l'année de suivi, 82% étaient encore à l'emploi un an après la fin de leur PTP. Cette proportion n'est plus que de 37,6% pour les personnes ayant travaillé moins de 3 mois ; la moitié d'entre elles étant redevenues demandeuses d'emploi. Parmi les personnes pour lesquelles aucune période de travail n'a été détectée dans l'année suivant le PTP, 16% étaient néanmoins à l'emploi un an après leur fin de PTP.

Deux critères jouent un rôle prépondérant dans l'intégration dans le monde du travail : l'expérience et la formation (compétences) et l'âge. **L'insertion dans l'emploi semble**

PTP et insérées dans l'année, retrouve un emploi dans les 15 jours et plus de six sur dix dans les 3 mois. Ces proportions sont respectivement de 30% et 60,3% pour les peu qualifiés ; 32,7% et 64,9% pour les moyennement qualifiés et de 67,9% et 75% pour les qualifiés de niveau supérieur.

Sur l'ensemble de la population insérée à la suite d'un PTP finalisé en 2009-2010, 40,6% ont signé un contrat auprès d'un seul employeur pendant au moins 180 jours ; intégrant ainsi le marché du travail d'une manière que l'on pourrait qualifier de stable². Cette proportion est respectivement de 37,2% parmi les

Les compétences (expérience, formation) et l'âge jouent un rôle prépondérant dans l'intégration dans le monde du travail.

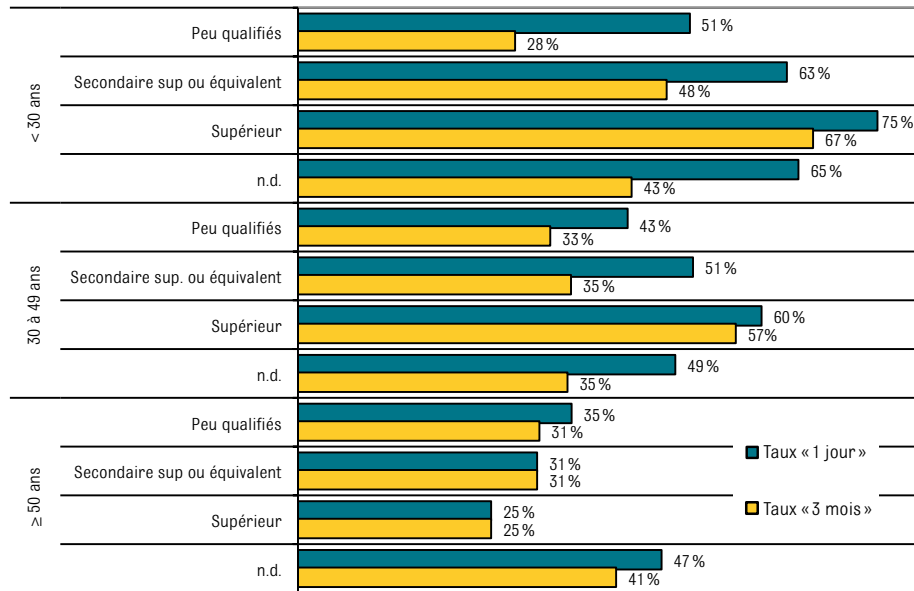
¹ Référentiel Emploi-Métier

² Si l'on définit une insertion stable par une insertion auprès d'un employeur au travers d'un contrat de travail d'une durée d'au moins 6 mois.

personnes insérées à la suite d'un PTP promu par la fédération Wallonie-Bruxelles ; 40,2% parmi les personnes insérées à la suite d'un PTP promu par la sphère non mar-

chande et 43,8% parmi les personnes insérées à la suite d'un PTP promu par les pouvoirs locaux.

Taux d'insertion dans l'année suivant la sortie d'un programme de transition professionnelle en 2009-2010 selon la catégorie d'âge et le niveau d'étude



Source : le Forem

IMPACT DU PTP

Une manière d'aborder l'impact d'un dispositif en termes d'insertion est de comparer durant un même laps de temps l'insertion d'une population ayant bénéficié du dispositif et d'une autre n'en ayant pas bénéficié, nonobstant tout autre action menée.

Ainsi, la proportion des personnes ayant inséré le marché du travail au moins un jour durant l'année suivant leur sortie du PTP en 2009-2010 est plus élevée de 8 points de pourcentage au regard de la proportion des demandeurs d'emplois ayant inséré le marché du travail au moins un jour durant l'année suivant leur (ré)inscription en 2009-2010 et n'ayant pas bénéficié du dispositif.

Quel que soit le profil des personnes suivies en termes d'âge, de niveau d'études, de genre, de lieu de résidence, l'écart est quasi toujours positif en faveur des personnes sortant d'un PTP. L'analyse des écarts semble indiquer que l'impact positif du dispositif de transition professionnelle est d'autant plus grand que les personnes en bénéficiant sont âgées, peu qualifiées et inoccupées depuis longtemps. Un examen plus approfondi est nécessaire car de multiples facteurs concourent à l'insertion des personnes sur le marché du travail. Diverses actions peuvent être mises en œuvre successivement et/ou simultanément afin d'atteindre cet objectif, en dehors du seul PTP.

Le Programme de Transition Professionnelle (PTP) semblerait atteindre ses objectifs dans la mesure où, sur base de l'analyse des sorties 2009-2010, la moitié des personnes terminant un PTP intègre le marché du travail au moins un jour dans l'année suivant la fin du programme (ce qui est supérieur au taux de 43% constaté pour les personnes n'ayant pas bénéficié du dispositif) et 37% durant au moins 3 mois.

Il intègre d'ailleurs pour plus de la moitié d'entre eux assez rapidement (plus de 60% dans les 3 mois). Il s'agit souvent d'une insertion stable. Quatre personnes sur dix trouvent un emploi au travers d'un contrat de plus de 6 mois avec un même employeur et 87% d'entre elles sont toujours à l'emploi un an après la fin du PTP.

L'impact du dispositif sur l'insertion est d'autant plus grand que les personnes sont âgées, peu qualifiées et inoccupées de longue durée.